

Montréal, le 11 octobre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Marie Lemay Lachance
Avocate
Directrice, Affaires réglementaires et litiges
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à
compter du 1^{er} octobre 2023
Dossier R-4213-2022, Phase 3**

Maître Lemay Lachance,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la demande d'Énergir du 6 octobre dernier, visant à obtenir un délai supplémentaire pour déposer ses réponses à la demande de renseignements n^o 13 relative à la phase 3 du présent dossier.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie permet à Énergir de déposer ses réponses à cette demande de renseignements **au plus tard le 13 octobre 2023, à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Lemay Lachance, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml